

Vincent Lacroix se commet

■ Le juge Claude Leblond force l'accusé à réagir à la preuve déposée contre lui

Vincent Lacroix a admis implicitement l'essentiel des accusations déposées contre lui à la reprise de son procès pénal hier devant la Cour du Québec.

ALAIN BISSON

Le Journal de Montréal

Interrogé par le juge Claude Leblond, l'ex-président de Norbourg a déclaré que rien dans la preuve soumise au tribunal depuis le début de son procès ne peut permettre de conclure qu'il n'y a pas eu 137 retraits irréguliers de 115,3 M\$ dans les Fonds Éloria, Norbourg et Évolution.

M. Lacroix a aussi avoué que la preuve démontre qu'il est l'auteur de la grande majorité des demandes de retraits irréguliers dans l'argent des investisseurs.

Il a de plus concédé qu'il ne peut contredire avec des éléments de preuve que ces ponctions ont faussé la valeur déclarée des fonds.

Finalement, Vincent Lacroix n'a pu donner la moindre raison au juge Leblond de mettre en doute le fait que Norbourg, sous sa gouverne, a publié de faux documents, dont des états financiers.

Force est de constater que pour un gars qui avait décidé de se tenir coi en annonçant qu'il renonçait à présenter une plaidoirie, hier matin, M. Lacroix en a finalement dit beaucoup.

Manifestement, le juge Leblond attendait le coup de théâtre préparé par M. Lacroix, après une interruption du procès pendant presque trois semaines pour la préparation des plaidoiries.

L'étape précédente ne s'était-elle pas terminée avec la décision in extremis de M. Lacroix de ne faire entendre aucun témoin pour sa défense?

Dès que M. Lacroix a annoncé ses intentions de ne rien soumettre en plaidoirie, le juge Leblond a répliqué qu'il avait des questions.

Forcer une plaidoirie

«Je ne vous demande pas de témoigner... Je veux avoir votre position sur les conclusions que je dois tirer de la preuve sur les 51 chefs» d'accusation, a dit le juge Leblond.

Le magistrat a pris un à un les constats d'infraction, il a résumé la preuve de la poursuite à leur sujet, puis a demandé à M. Lacroix s'il pouvait lui indiquer un élément déjà déposé en preuve et qui tendrait à le disculper.

«Non», finissait par répondre M. Lacroix.

En après-midi, le juge Leblond ne s'est pas caché que l'exercice visait à forcer M. Lacroix à faire indirectement une plaidoirie.

«C'est pour susciter votre plaidoirie que je vous pose des questions basées sur la preuve», a déclaré le juge. Après l'audience, Vincent Lacroix a dit avoir été surpris par l'initiative du juge Leblond.

«Je ne comprends pas le processus... De ce que je comprends, je n'avais pas le choix (de répondre)... Je ne m'attendais pas à ça... J'ai trouvé la journée difficile... J'aurais peut-être dû présenter une défense», a dit M. Lacroix en rafale.

Le fait que le patron déchu de Norbourg n'ait pas fait entendre de témoins ou témoigné lui-même a restreint sa marge de manœuvre hier. Les plaidoiries ne peuvent en effet faire référence qu'à des éléments déposés devant le tribunal, dont par les témoignages.



PHOTO D'ARCHIVES PASCAL RATTHÉ

Le président déchu de Norbourg, Vincent Lacroix, a eu une difficile journée au tribunal hier. Il a eu droit à l'interrogatoire du juge Claude Leblond.